

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 20 Mai 2019

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 20 Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

21

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – M. AUBRY - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

7

Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY – Y. ITOUA représentée par C. TAWAB KEBAY – C. RENKLICAY représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

7

A. QAROUACH – T. DIAWARA – S. GHENAIM – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2019 – 0048 : « Motion - Contre la privatisation d'Aéroport de Paris ! ».

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre de la loi Pacte présentée à l'Assemblée Nationale le 11 avril dernier, la majorité LREM/Modem a acté la privatisation d'aéroport de Paris dans les articles 44 à 50.

Cette mesure dangereuse a suscité auprès des différents groupes parlementaires de l'opposition une mobilisation sans précédent et la demande d'un référendum d'initiative partagée qui a recueilli le soutien de 218 parlementaires issus de 11 groupes politiques au motif que ces dispositions étaient une atteinte à l'intérêt national.

Le Conseil Constitutionnel vient de valider leur saisine qui entend affirmer le caractère de service public national des aéroports de « Paris Charles de Gaulle », « Paris Orly » et « Paris- Le Bourget ». Cette décision rend donc possible la mise en place d'une pétition devant recueillir 4,7 millions de votants.

Le Conseil Municipal de Grigny partage l'inquiétude des parlementaires et reste très attentif à cette démarche.

Considérant le rôle stratégique d'aéroport de Paris, outil de contrôle des frontières,

Considérant qu'ADP assure un service public national essentiel,

Considérant qu'ADP joue un rôle majeur dans l'aménagement de la région Ile de France avec les 6600 ha qu'il possède,

Considérant que ce fleuron national génère de nombreuses ressources à l'État et que c'est une entreprise florissante (180 millions d'euros en 2018),

Considérant qu'après la succession de dispositifs en faveur des plus riches et des grandes entreprises depuis le début du mandat, le gouvernement ferait un cadeau à Vinci en bradant cette entreprise pour une concession de 70 ans,

Considérant le risque de voir une telle privatisation entraîner la fermeture de lignes intérieures, l'État perdre la main sur tous les dossiers stratégiques liés au devenir de l'aéroport et à la lutte contre les nuisances liées au trafic aérien,

Considérant que la privatisation des autoroutes a déjà montré que ce recul de la maîtrise publique va à l'encontre de l'intérêt national et des usagers et que le gouvernement veut poursuivre cette politique, notamment en privatisant ADP mais aussi 150 barrages hydro-électriques pourtant également stratégiques en matière de production d'énergies,

Considérant que le Grand débat a démontré la nécessité de consulter plus les français sur les sujets stratégiques du pays,

Le Conseil Municipal de Grigny :

Apporte tout son soutien à la procédure de référendum d'initiative partagée.

Participera activement à la promotion de la pétition que le Ministère de l'Intérieur devra mettre en place.

Réaffirme sa volonté de ne pas laisser les intérêts privés mettre en danger un bien d'intérêt national.

Demande au Député de la 10 ème circonscription de l'Essonne d'exprimer à l'Assemblée Nationale son opposition à la privatisation d'ADP.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Pour : 24

Ne prennent pas part au vote : 4 (S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24.05.19

Transmis au contrôle de légalité le : 24.05.19